

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 3 AVRIL 2024

Date de la convocation : 20 mars 2024

Nombre de membres :

- . En exercice : 14
- . Présents : 9 puis 10
- . Votants : 12 puis 13

L'an deux mil vingt-quatre et le trois avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Mme Rose-Marie ESCARRAT, 1<sup>ère</sup> Adjointe de la Commune, par suppléance, pour le Maire empêché.

Membres élus présents : Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, Mme Oana BRISCARU, M. Bertrand BUTIN, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Jessie MACCIO et Mme Isabelle MICHEL, arrivée de M. Brice DELAHOUCHE à 17h04

Absents ayant donné procuration : M. Rolland BALBIS à M. Bertrand BUTIN, M. Jean-Claude BASSE à M. Pierre CONSTANS, Mme Lydie BOTTACCHI à Mme Rose-Marie ESCARRAT

Absents excusés : M. Jean-Jacques PEIRANO et M. Brice DELAHOUCHE jusqu'à 17h04

Secrétaire de séance : M. Pierre CONSTANS

### Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 19 février 2024
2. Décisions du Maire
3. Budget commune :
  1. Approbation du Compte Financier Unique 2023
  2. Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser 2023
  3. Affectation des résultats du budget SIVU Gymnase d'Aups suite à sa dissolution
  4. Taux des impôts directs locaux
  5. Subventions aux associations
  6. Mise en place de la fongibilité des crédits
  7. Mise en place des provisions semi-budgétaires
  8. Budget primitif 2024

4. Budget de l'eau
  1. Approbation du Compte Financier Unique 2023
  2. Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser 2023
  3. Budget primitif 2024
5. Validation des coupes de bois année 2024
6. Affaires diverses

**Point 1 – D 08 2024** : Approbation du Procès-Verbal du 19 février 2024

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 février 2024 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

Il est voté à l'unanimité.

**Point 2** : Décisions du Maire

Rose-Marie ESCARRAT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, par suppléance, pour le Maire empêché donne lecture des décisions prises depuis le précédent Conseil Municipal, à savoir :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
22/02/2024	04-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AB n° 588, 590 et 118 situées boulevard Clémenceau. La commune n'a pas préempté.
07/03/2024	05-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AI n° 733, 736, 737 et 738 situées chemin du Bien-Etre. La commune n'a pas préempté.
18/03/2024	06-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AK n°326, 327 et 742 situées quartier la Plaine. La commune n'a pas préempté.
19/03/2024	07-2024	Cette décision concerne la convention relative à la participation des collectivités et établissements affiliés aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le Centre de Gestion du Var. Cette convention a été signée.

### **Point 3 – Budget Commune**

Conformément à la réglementation, un document de travail contenant les pièces budgétaires a été envoyé aux élus dans le délai imparti de douze jours.

### **Point 3 D 09/ 2024 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 de la Commune de Villecroze**

Bertrand BUTIN, Conseiller délégué aux finances, présente le CFU 2023 dont les résultats sont les suivants :

<b><u>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</u></b>						
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Total</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		256 589, 70		150 349,36		406 939, 06
Opérations de l'Année	1 972 142,16	2 226 378, 78	812 415,44	1 086 959,26	2 784 557, 60	3 313 338, 04
<b>TOTAUX</b>	<b>1 972 142,16</b>	<b>2 482 968, 48</b>	<b>812 415,44</b>	<b>1 237 308,62</b>	<b>2 784 557, 60</b>	<b>3 720 277,10</b>
Résultats de Clôture		510 826, 32		424 893, 18		935 719, 50
Reste à Réaliser			383 891, 98	114 290, 00	383 891, 98	114 290, 00

Il ressort de ce CFU :

- Une augmentation importante (de 140 à 243 K€) de la taxe additionnelle aux droits de mutation (dite frais de notaire) en lien avec le Brexit qui a conduit les Anglais à vendre leur bien
- Une baisse des charges de personnel en raison des absences des agents et de la prévision majorée.
- Une baisse des dépenses d'électricité (de 90 à 50 K€)

Pierre CONSTANS indique la bonne tenue des comptes.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**Point 3 D 10/ 2024 : Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser du budget Communal de 2023**

Bertrand BUTIN, Conseiller délégué aux finances, précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'affecter les résultats en fonction des besoins du Budget Primitif 2024. Il est proposé au Conseil Municipal, suite au vote du Compte Financier Unique 2023, de :

- VALIDER la reprise des résultats et des restes à réaliser 2023 :

Restes à réaliser dépenses : 383 891, 98 €

Restes à réaliser recettes : 114 290, 00 €

- AFFECTER l'excédent de fonctionnement pour un montant de 200 000 € à la section d'investissement au compte 1068 (recettes) et de conserver le reste de l'excédent en fonctionnement au compte 002 (recettes) pour un montant de 310 826, 32 €.
- REPORTER à la section d'Investissement au compte 001 (recettes) la totalité de l'excédent 2023 d'un montant de 424 893,18 €.

Brice DELAHOUCHE demande si l'affectation des 200 000 € ne fera pas défaut à la section de fonctionnement.

Bertrand BUTIN précise que le budget le permet.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**Point 3 D 11/ 2024 : Affectation des résultats du budget du SIVU du gymnase d'Aups de l'année 2023 sur le budget 2024 de la Commune**

Bertrand BUTIN indique que, suite à la dissolution du SIVU du gymnase d'Aups, les excédents du Compte Administratif de l'année 2023 doivent être transférés en partie sur le budget communal 2024.

Il convient donc de :

- TRANSFÉRER l'excédent de fonctionnement SIVU du gymnase d'Aups d'un montant de 6 332,95 € au compte 002 (recettes) du budget de la Commune,
- TRANSFÉRER l'excédent d'Investissement SIVU du gymnase d'Aups d'un montant de 405,41 € au compte 001 (recettes) du budget de la Commune.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Point 3 D 12/ 2024 : Vote des taux des impôts direct locaux – 2024**

Bertrand BUTIN apporte des explications concernant l'état 1259 « notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 », à savoir :

- Sans augmentation du taux communal de la taxe foncière, le montant perçu par la Commune augmentera de 5% au vu de l'augmentation des bases par l'état,
- En ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les bases sont en baisse, cela peut être dû au Brexit (les résidences secondaires vendues devenant des résidences principales, exonérées de cette taxe) mais également à la mise en place de la majoration de la taxe d'habitation de 5 % déjà votée (certaines résidences secondaires sont devenues résidences principales pour échapper à cette hausse).

Il est proposé le maintien des taux.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Point 3 D 13/ 2024 : Vote des subventions aux associations**

Après étude et discussion sur les propositions de subventions, ces dernières sont validées de la façon suivante :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Propositions 2024</b>	<b>Vote</b>
<b>ADV</b>	4 000	12 Pour, 1 Abstention
<b>Association Amateurs Figaniérois</b>	3 000	12 Pour, 1 Abstention
<b>CACS</b>	1 000	11 Pour, 2 Abstentions
<b>ESCALE</b>	200	12 Pour, 1 Abstention
<b>Judo club salernois</b>	400	12 Pour, 1 Abstention
<b>Les amis des fleurs</b>	800	11 Pour, 2 Abstentions
<b>Les Diablotins</b>	3 000	12 Pour, 1 Abstention
<b>PEP83</b>	300	11 Pour, 2 Abstentions
<b>Pompiers</b>	150	12 Pour, 1 Abstention
<b>Recyclerie Lorguaise</b>	300	12 Pour, 1 Abstention
<b>SA Perdrix</b>	540	12 Pour, 1 Abstention
<b>Sahara Anmilale</b>	140	12 Pour, 1 Abstention
<b>Tennis club du parc</b>	500	11 Pour, 2 Abstentions

<b>MB FITNESS</b>	500	12 Pour, 1 Abstention
<b>ASSO 1851 mémoire publique</b>	100	12 Pour, 1 Abstention
<b>Restos du cœur</b>	300	12 Pour, 1 Abstention
<b>Lou figoun</b>	150	12 Pour, 1 Abstention
<b>Donneurs de sang</b>	200	12 Pour, 1 Abstention
<b>ADV subvention exceptionnelle complément gradins sur justificatif si refus autres subventions</b>	4 800	12 Pour, 1 Abstention
<b>CACS subvention exceptionnelle Villecro'lympique sur justificatif</b>	1 200	12 Pour, 1 Abstention
<b>Totaux</b>	<b>21 580</b>	

**Point 3 D 14/ 2024 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

La Commune de Villecroze utilise la nomenclature comptable M57 depuis l'exercice 2022.

Le passage à cette nomenclature permet à la Commune de définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce dispositif permet de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section sans modifier le montant global du budget.

Il permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution et la réactivité opérationnelle.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**Point 3 D 15/ 2024 : Régime de provisionnement semi-budgétaire – Reste à recouvrer**

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit, en application du principe de prudence, que des provisions doivent être constituées dès lors qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

Au vu de l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2023, il est proposé de provisionner un montant de 500.00 €.

Aussi, afin de faire face à des dépenses concernant les litiges en cours dans le domaine de l'urbanisme, il est proposé de provisionner la somme de 6 000.00 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**Point 3 D 16/ 2024 : Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune**

Bertrand BUTIN présente le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024 dont les propositions globales sont les suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 2 209 000, 00 €  
 RECETTES : 2 209 000, 00 €

**SECTION D ' INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 1 380 000, 00 €  
 RECETTES : 1 380 000, 00 €

Les sujets des festivités, des charges de personnel et des emprunts sont abordés. Le détail des dépenses d'investissement est énuméré.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**Point 4 – Budget Eau/Assainissement**

**Point 4 D 17/ 2024 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 du budget de l'eau**

Bertrand BUTIN présente le CFU 2023 dont les résultats sont les suivants :

<b><u>BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT</u></b>						
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Total</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		110 805, 00		257 747, 66		368 552, 66
Opérations de l'Année	383 602,82	380 806, 84	477 621, 77	214 246, 25	861 224, 59	595 053, 09
<b>TOTAUX</b>	<b>383 602, 82</b>	<b>491 611, 84</b>	<b>477 621, 77</b>	<b>471 993, 91</b>	<b>861 224, 59</b>	<b>963 605, 75</b>
Résultats de Clôture		108 009, 02	5 627, 86			102 381, 16
Reste à Réaliser 2022			63 905, 00	77 000, 00	63 905, 00	77 000, 00

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**D 18/ 2024 : Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser de l'année 2023 du budget Eau et assainissement**

Bertrand BUTIN précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'affecter les résultats en fonction des besoins du Budget Primitif 2024. Il est proposé au Conseil Municipal, suite au vote du Compte Financier Unique 2023, de :

- VALIDER la reprise des résultats et des restes à réaliser 2023 :

Restes à réaliser dépenses :	63 905, 00 €
Restes à réaliser recettes :	77 000, 00 €

- AFFECTER l'excédent de fonctionnement pour un montant de 10 000 € à la section d'investissement au compte 1068 (recettes) et de conserver le reste de l'excédent en fonctionnement au compte 002 (recettes) pour un montant de 98 009, 02 €.

- REPORTER le déficit d'Investissement 2023 d'un montant de 5 627, 86 € à la section d'Investissement au compte 001 (dépenses)

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**D 19/ 2024 : Vote du Budget Primitif 2024 du budget de l'Eau et de l'Assainissement**

Bertrand BUTIN présente le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024 dont les propositions globales sont les suivantes :

**SECTION D ' EXPLOITATION**

DEPENSES :	482 000.00 €
RECETTES :	482 000.00 €.

**SECTION D ' INVESTISSEMENT**

DEPENSES :	373 000.00 €
RECETTES :	373 000.00 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**Point 5 – D 20/ 2024 : Commune et Office National des Forêts (ONF) : Coupes de l'exercice 2024 : validation et destination**

Dans le cadre du programme d'action 2024, l'ONF propose à la Commune d'effectuer une coupe de bois en forêt communale relevant du régime forestier. Cette coupe concerne la parcelle 2y 5y 7y, sur une surface de 5.86 ha avec un volume présumé à 71 m<sup>3</sup>/ha. Cette coupe est située route d'Aups, vers la déchetterie.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

**Point 6 – Affaires diverses**

**Inscriptions école :**

Pierre CONSTANS revient sur une délibération votée en 2023 relative à l'inscription des enfants scolarisés sur la commune de Villecroze et qui précise que seuls les enfants domiciliés sur la commune peuvent la fréquenter. En effet, cette délibération a été prise en raison d'un effectif trop important de l'école.

Les effectifs étant en baisse, et un cas se présentant : une enseignante de Villecroze habitant Flayosc souhaite scolariser son enfant pour la rentrée 2024-2025. Il convient de trouver une solution en sachant que des enfants de Villecroze fréquentent des écoles des villages alentours et notamment celle de Flayosc.

Se pose aussi le problème des commerçants qui travaillent sur la commune.

Une délibération sera proposée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de pouvoir scolariser ces enfants sur la commune moyennant la participation aux frais d'écolage.

Il faut penser à l'intérêt et au bien-être des enfants.

**Terre de Jeux 2024 :**

Pierre CONSTANS rappelle que le label « Terre de Jeux 2024 » a pour but de promouvoir des activités physiques, sportives et culturelles pour tous.

La commune et les associations se sont mobilisées pour organiser de nombreuses activités sportives le week-end du 6 et 7 avril. La référente, Estelle PONS, a su attirer un grand nombre de bénévoles pour mettre en place ces deux journées. Un défilé des différentes associations est prévu pour ouvrir la manifestation le samedi. Des récompenses, médailles fabriquées et offertes par l'établissement VAGH, seront distribuées.

Un beau temps est annoncé.

Vincent VAGH précise que la commune a bien joué le jeu avec surtout des moyens humains.

**Stand BOUDDHA GIVRE :**

Vincent VAGH expose la demande d'Erwan HAUGOMAT concernant sa remorque de bar à jus de fruits.

Ce dernier demande à sédentariser, dans l'oliveraie, sa remorque pour les mois de juillet et août et de délimiter un espace.

Un raccordement électrique sera installé depuis la maison Arèse.

Les élus sont majoritairement d'accord pour que la remorque reste sur place mais pas sur l'installation de la clôture.

Vincent VAGH se chargera d'informer l'intéressé.

Un autre stand a fait une demande pour pouvoir exercer également sur l'oliveraie. Celle-ci a été refusée mais cette personne a été orientée vers le marché hebdomadaire.

### **Fiche sénior :**

Rose-Marie ESCARRAT indique qu'une fiche de renseignements a été établie afin d'obtenir des informations sur des personnes vivant seules. Ces fiches seraient conservées au domicile et/ou sur soi. Cela permettra d'avertir les familles ou les personnes de confiance en cas de problème.

Jessie MACCIO propose d'intégrer ces informations dans un QR Code.

La commune n'a pas le droit de conserver des informations personnelles.

### **Ateliers :**

Rose-Marie ESCARRAT indique que des ateliers gratuits (en partenariat avec les mutuelles) vont être proposés, à savoir :

- L'équilibre à partir du 8 avril
- L'informatique à compter du 15 mai
- 

Les inscriptions doivent se faire en mairie, auprès du service social.

### **Bourse aux plantes :**

Cette manifestation aura lieu le dimanche 28 avril 2024. Dix-sept exposants seront présents. Un atelier enfant maquillage sera proposé.

Le service brouette a trouvé « ses petits bénévoles ».

Les Amis des fleurs assureront la buvette.

### **Personnel :**

Vincent VAGH annonce deux nouvelles têtes au service technique :

- Un jeune homme, Antonin, en CDD qui commencera le 4 avril
- Une stagiaire, au parc, pour une période d'un mois

A l'accueil des Grottes, Agnès PASTOUREL, assurera la saison sur 7 mois (d'avril à octobre). Pour le mois de juillet, une jeune villecroizienne intégrera l'équipe. La commune recherche encore un agent pour le mois d'août.

**SPL** :

La réunion pour l'étude de l'école est reportée au 18 avril à 9h30, en présentiel.

**PLU** :

La prochaine réunion du PLU aura lieu le 30 avril 2024 à 9h00

La séance est levée à 19h04.

BALBIS Rolland, Maire	A donné procuration à Bertrand BUTIN
ESCARRAT Rose -Marie	
CONSTANS Pierre	
CREDOZ Michèle	
VAGH-WEINMANN Vincent	
BOTTACCHI Lydie	A donné procuration à ESCARRAT Rose -Marie
BASSE Jean Claude	A donné procuration à CONSTANS Pierre
FAYAUBOST Martine	
MICHEL Isabelle	
BUTIN Bertrand	
BRISCARU Oana	
DELAHOUCHE Brice	
MACCIO Jessie	

PEIRANO Jean-Jacques	Absent excusé
----------------------	---------------